



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Majorations des pensions

Question écrite n° 7245

Texte de la question

M Michel Jacquemin attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les modalités d'octroi de la bonification de pension pour enfants. Il lui expose que la reversion ou non au conjoint survivant, les taux différents d'un régime à l'autre, d'une part, et le calcul en pourcentage du montant de la pension à laquelle elle s'ajoute, d'autre part, accentuent les inégalités entre les retraités. Il lui demande en conséquence ce qu'il envisage de faire pour réduire cette inégalité au profit des familles en ayant le plus grand besoin.

Texte de la réponse

Reponse. - Il existe dans notre pays une centaine de régimes de retraite principaux organisés sur une base socio-professionnelle. Tous ont de multiples spécificités que leurs représentants et la représentation nationale ont souhaité respecter. Ce n'est que dans un patient effort d'harmonisation et sur le long terme que les disparités relevées par l'honorable parlementaire pourront être réduites.

Données clés

Auteur : [M. Jacquemin Michel](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7245

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3738